

CONDITIONS GENERALES ACTIVITES 2018

1 – Conditions générales

J'atteste sur l'honneur que l'ensemble des personnes qui m'accompagnent n'ont aucune contre-indication médicale à la pratique des activités choisies et qu'ils ont tous réussi le test d'aisance aquatique (pour les activités nautiques).

2- Activités encadrées

Je m'engage à conserver le matériel mis à notre disposition et à respecter et faire respecter les consignes de sécurité données par le personnel qualifié de la structure.

3- Activités non encadrées (En location)

Je m'engage à prendre en charge toutes responsabilités en cas d'accident ainsi qu'en cas de perte, de vol ou d'utilisation anormale du matériel mis à disposition, à conserver le matériel de protection individuelle fourni tout au long de l'activité et à respecter les consignes de sécurité données par le personnel qualifié. En cas de dégradations ou de perte du matériel mis à disposition, le client devra rembourser, tout ou en partie, les réparations ou le remplacement du matériel endommagé.

4- L'équipement

Nous mettons à votre disposition du matériel fiable et en bon état, merci de le rendre tel qu'on vous l'a donné au responsable de votre activité.

Activités nautiques : Chaussures fermées obligatoire qui tiennent aux pieds, Tenue de bain, tenue de rechange

Autres activités : Chaussures fermées obligatoire qui tiennent aux pieds, Tenue sportive, tenue de rechange

3- La facturation

La facturation se fera suivant l'effectif réel dans la limite d'une baisse maximum de 10% par rapport à l'effectif annoncé sur le devis. **Pour toutes les activités accompagnées, un forfait minimum de 10 personnes** (hors parc aventure, spéléologie, via ferrata et escalade) **payantes par séance sera appliqué. Une séance avec moniteur est composée de 15 personnes (enfants et accompagnateurs compris) maximum/moniteur. Au delà, il faut prévoir un 2ème moniteur.**

La gratuité des accompagnateurs est appliquée dans la limite d'un accompagnateur pour 14 enfants.

Concernant la spéléologie, l'escalade et la via ferrata, un forfait de 280 € TTC sera appliqué par séance dans la limite de 10 personnes maximum.

4 – L'annulation

En cas d'annulation sous 21 jours avant la date de votre arrivée sur le site, l'acompte de 30% ne sera pas remboursé. En cas de mauvaises conditions climatiques ou hydrologiques (pour les activités nautiques), les moniteurs se donnent le droit de déplacer, écourter ou annuler une séance.

5 – A votre arrivée

Pensez à voir les responsables de structure afin de régler les derniers détails administratifs et à donner les effectifs du groupe. Des vestiaires ainsi que des sanitaires sont à votre disposition si besoin et vous disposerez de ficelles pour attacher vos lunettes.

6 - Assurance et responsabilité :

Tout le monde doit être couvert par son assurance en responsabilité civile pour tout dommage causé de son fait.

L'AAGAC a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès de la MAIF sous le no : 1512668J.

En cas d'accident, nous autorisons l'AAGAC à prendre toutes les mesures jugées nécessaires. Les mineurs sont sous la responsabilité des adultes responsables du groupe pendant toute la durée du séjour. Il se peut également que les animateurs ou responsables du groupe soient présents pour encadrer ou aider à la surveillance des 3-6ans en accrobranche. Par ailleurs nous vous déconseillons le port d'objets précieux (bijoux, portables) sur les activités.

7- Le site du Pâisserou :

Ce site est divisé en 3 parties : (voir plan)

La base de pleine nature AAGAC, le restaurant « la Cantine Pirate » et le camping individuel des « Touristes Associés ». Il est strictement interdit à notre clientèle d'utiliser les espaces, les aménagements ou le matériel du camping le Pâisserou et du restaurant sans une autorisation des gérants. D'autre part il est strictement interdit d'utiliser le matériel sportif ou les infrastructures de l'AAGAC sans la présence d'un moniteur de la base ou l'autorisation du responsable.

Président de l'AAGAC

Nom du responsable du groupe :

J'atteste sur l'honneur que l'ensemble des personnes qui m'accompagnent n'ont aucune contre-indication médicale à la pratique de l'activité.

Signature « lu et approuvé »